



## Politique de confidentialité

Chez SIR Corp<sup>®</sup>, le respect de votre vie privée est très important pour nous. Nous nous engageons à vous offrir une expérience de restauration et un service de qualité supérieure tout en protégeant votre vie privée et vos renseignements personnels. Bien que nous n'ayons pas comme fonction de recueillir les renseignements personnels de nos invités, nous devons parfois le faire afin d'obtenir de précieuses rétroactions et d'offrir ainsi le niveau de service qui nous caractérise.

### Nos dix principes de confidentialité...

SIR Corp<sup>®</sup> s'engage à maintenir l'exactitude, la confidentialité et la sécurité de vos renseignements personnels. Dans cet esprit, SIR Corp<sup>®</sup> a adopté ces dix principes, fondés sur les valeurs établies par le Code type sur la protection des renseignements personnels de l'Association canadienne de normalisation et la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*.

#### 1. Responsabilité.

SIR Corp<sup>®</sup> est responsable des renseignements personnels qui relèvent d'elle et devra désigner une ou des personnes qui s'assureront du respect des principes énoncés ci-dessous.

#### 2. Détermination des finalités.

Les finalités pour lesquelles des renseignements personnels sont recueillis doivent avoir été déterminées par l'organisation préalablement ou au moment de la collecte.

#### 3. Consentement.

Sauf exception prévue par la loi, toute personne doit être informée de toute collecte, utilisation ou communication de renseignements personnels la concernant et y consentir.

#### 4. Limitation de la collecte.

L'organisation ne peut recueillir que les renseignements personnels nécessaires aux fins déterminées.

#### 5. Limitation de l'utilisation, de la communication et de la conservation.

Les renseignements personnels ne doivent pas être utilisés ou communiqués à des fins autres que celles auxquelles ils ont été recueillis à moins que la personne concernée n'y consente ou que la loi ne l'exige. SIR Corp.<sup>®</sup> conservera les renseignements personnels aussi longtemps que nécessaire pour la réalisation des finalités déterminées.

#### 6. Exactitude.

Les renseignements personnels doivent être aussi exacts, complets et à jour que l'exigent les fins auxquelles ils sont recueillis.

#### 7. Mesures de sécurité.

Les renseignements personnels doivent être protégés à l'aide de mesures de sécurité correspondant à leur degré de sensibilité.

#### 8. Transparence.

SIR Corp.<sup>®</sup> doit mettre à la disposition de quiconque en fait la demande des renseignements précis sur ses politiques et ses pratiques concernant la gestion des renseignements personnels.

#### 9. Accès aux renseignements personnels.

Sur demande écrite à notre agent de la protection de la vie privée, une personne sera informée sur



l'existence de renseignements personnels la concernant, de l'usage qui en est fait et du fait qu'ils ont été communiqués à des tiers, et elle pourra les consulter. La personne concernée pourra contester l'exactitude et l'état complet des renseignements et y faire apporter les corrections appropriées.

10. Traitement des demandes de renseignements et des plaintes.

Toute question ou demande relative au respect de notre politique de confidentialité ou de nos pratiques doit être communiquée à l'agent de la protection de la vie privée.